

Justice et droits fondamentaux



L'UE garantit une série de droits fondamentaux à ses citoyens et les protège contre la discrimination, tandis que l'espace judiciaire commun de l'UE contribue à résoudre les problèmes juridiques transfrontaliers, tant pour les citoyens que pour les entreprises.

L'UE n'est pas seulement un marché unique de biens et de services. Les Européens partagent des valeurs qui sont énoncées dans les traités de l'UE et dans la [charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#), qui garantissent des droits aux citoyens de l'UE (tout citoyen européen qui possède la nationalité d'un pays de l'UE est automatiquement citoyen de l'UE). L'UE facilite également la vie des Européens qui étudient, travaillent ou se marient dans d'autres pays de l'UE en jetant des ponts entre les différents systèmes juridiques nationaux de l'UE. Un espace de justice commun sans frontières et sans faille garantira que les citoyens pourront compter sur un ensemble de droits et avoir accès à la justice partout en Europe.

Ce que fait l'Union européenne

Cet ensemble de droits est garanti par l'UE et comprend les éléments suivants:

- règles interdisant la **discrimination** fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle;
- le droit pour chacun de faire protéger ses données à caractère personnel grâce aux **nouvelles règles** [constituant le règlement général sur la protection des données (RGPD)] qui sont entrées en vigueur en mai 2018;
- la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui rassemble tous les droits personnels, civiques, politiques, économiques et sociaux dont jouissent les citoyens de l'UE. Ces droits sont garantis par l'Union européenne lorsque le droit de l'Union est en jeu;
- les **politiques de l'UE en matière de justice et de droits fondamentaux**: la coordination des règles de justice, les

normes minimales applicables dans toute l'UE et l'accès à la justice sur un pied d'égalité dans tous les pays sont des questions essentielles. Par exemple, les victimes de la criminalité disposent d'un ensemble commun de droits minimaux, où qu'elles se trouvent dans l'UE. Cette coordination aide également les citoyens à faire usage de leur droit à la libre circulation et les entreprises à commercer et à opérer dans l'ensemble du marché unique de l'UE.

L'UE s'efforce également d'accroître la confiance mutuelle entre les tribunaux et les administrations des États membres de l'UE afin qu'ils reconnaissent mutuellement leurs décisions judiciaires. Ce point est particulièrement important dans les affaires civiles comme le divorce, la garde des enfants ou les demandes de pension alimentaire. **Eurojust** facilite la coopération entre les autorités judiciaires nationales pour aider à lutter contre les crimes graves tels que la corruption, le terrorisme, le trafic et la distribution de drogue, tandis que le mandat d'arrêt européen a remplacé de longues procédures d'extradition pour renvoyer les criminels suspectés ou condamnés dans le pays où ils seront ou ont été jugés. Le nouveau **ministère public européen**, qui doit prendre ses fonctions en 2020, enquêtera, poursuivra et jugera les infractions commises à l'encontre du budget de l'Union, telles que la fraude, la corruption ou la fraude transfrontalière grave à la taxe sur la valeur ajoutée.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/justice-and-fundamental-rights_fr

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95814-4	doi:10.2775/859541	NA-06-18-136-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95797-0	doi:10.2775/399103	NA-06-18-136-FR-N